

Politique et programmes relatifs à la main-d'œuvre

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Main-d'œuvre, qui s'efforce d'assurer le plein emploi dans la province, cumule trois grandes attributions: réglementer et administrer la formation des gens de métier et la remise des certificats d'aptitude professionnelle, aux niveaux de l'apprentissage et de l'exercice effectif des métiers; prévoir les besoins de main-d'œuvre à court et à long terme et voir à les combler; aider les individus à planifier et à préparer leur passage de la formation au travail, puis du travail à la retraite.

Les programmes d'apprentissage et de remise des certificats d'aptitude professionnelle portent sur 39 métiers désignés. Les Centres d'orientation professionnelle (*Career Centres*) de l'Alberta fournissent des renseignements sur les carrières et des services de counselling sur les professions et les études; ils font aussi l'évaluation des candidats aux emplois désignés et les orientent vers la formation dont ils ont besoin. Les besoins de main-d'œuvre qui ne peuvent être comblés à même les ressources humaines disponibles sur place sont communiqués à trois bureaux de la mobilité de la main-d'œuvre, situés respectivement à Edmonton, Toronto et Londres (Angleterre).

Les gouvernements provincial et fédéral collaborent étroitement dans l'application de l'Accord sur la formation professionnelle des adultes, grâce auquel une aide financière est accordée pour des programmes de formation en cours d'emploi et de formation dans l'industrie, pour le perfectionnement et le recyclage de la population active et pour l'initiation à des techniques particulières. Le gouvernement provincial a aussi pris des dispositions législatives parallèles pour aider financièrement les étudiants qui empruntent la filière normale de l'enseignement et de la formation postsecondaires, mais qui n'ont pas droit à l'aide fédérale.

Santé et services sociaux

Le régime d'assurance-maladie de l'Alberta (*Alberta Health Care Insurance Plan*) assure les services de santé et d'hospitalisation essentiels à tous les citoyens, ce qui comprend les services des médecins généralistes et spécialistes, des ostéopathes, des optométristes, des chiropraticiens et des podiatres. Les personnes et les familles à faible revenu ont droit à des taux subventionnés spéciaux. Grâce au régime élargi de prestations de soins (*Extended Care Benefits Plan*), les personnes âgées et leurs parents à charge n'ont rien à déboursier pour les prothèses auditives, les lunettes, les soins dentai-